

HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020
(R-4057-2018 - Phase 2)

Par
Nicole Moreau

Préparé pour le GRAME

C-GRAME-0039

Plan de présentation

I. TARIF DN

- 1) Mise en contexte
- 2) Incidence des usages sur la consommation en 2^e tranche
- 3) Identification d'un seuil représentatif des besoins de base
- 4) Recommandations du GRAME

1. Mise en contexte

Fondamentalement, le GRAME est d'avis que la question se pose en termes d'équité entre les clients du RI et ceux des réseaux au nord du 53^e parallèle, soit la nécessité de cibler un seuil de la première tranche représentatif des besoins de base en tenant compte du nombre d'occupants et des habitudes comportementales, incluant celles traditionnelles.

Au dossier R-4043-2018, le GRAME a étudié les effets croisés entre les marchés résidentiel et commercial. Il est d'avis que pour pouvoir utiliser les données fournies par l'audit de manière à établir une corrélation entre les résultats, lesquels varient significativement, il serait nécessaire de faire une évaluation très précise et bien documentée des habitudes de vie et de les comparer avec les données des habitations auditées, ce qui est pratiquement impossible à faire.

Outre la présence de chauffage d'appoint, lorsque l'on examine au cas par cas, un nombre élevé d'hypothèses peuvent expliquer les différences dans la consommation électrique selon les types d'habitations ou encore le nombre d'occupants.

2. Incidence des usages sur la consommation en 2^e tranche

Le GRAME a produit une analyse de la consommation électrique pour certains appareils afin de déterminer si la fréquence des usages permet de conclure en une consommation accrue pour les besoins de base de ces populations.

Le GRAME s'est basé sur l'étude effectuée au dossier R-3933-2015 relativement à l'utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, laquelle visait la compréhension des causes de la consommation en 2^e tranche.,

À la lecture du rapport, le GRAME constate que l'usage des appareils (électroménagers, équipements technologiques, etc.) est plus répandu dans le segment des clients dont la consommation annuelle dépasse de 30 % le seuil de la deuxième tranche.

2. Incidence des usages sur la consommation en 2ième tranche

Sur la base des données de l'audit déposé au dossier au dossier R-3933-2015, le GRAME a produit quelques exemples illustrant une consommation électrique additionnelle au Nunavik, comparativement à celle en RI :

Usages	Consommation additionnelle kWh/jour
Chambres mécaniques	5
Séchage du linge	2,6
Lavage du linge	0,8
Congélateurs	0,9
Téléviseurs	3
	12,3 kWh/jour

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir avec certitude un seuil qui cible parfaitement les besoins de base ces exemples tendent à démontrer que les besoins de consommation de base sont nettement supérieurs au Nunavik et peuvent s'expliquer par le profil de consommation et la diversité des ménages.

Le GRAME recommande à la Régie d'en tenir compte dans sa décision à rendre sur le déplacement du seuil de la première tranche.

3. Identification d'un seuil représentatif des besoins de base

La preuve du Distributeur démontre qu'il n'y a aucun avantage économique à l'utilisation du chauffage d'appoint, bien que son usage puisse résulter de besoins spécifiques pour les remises ou les garages.

Le GRAME est d'avis que la problématique du chauffage d'appoint ne doit pas interférer dans l'établissement d'un seuil représentatif des besoins de base électrique.

Il faut plutôt rechercher **des solutions durables** au chauffage d'appoint pour notamment les garages et les remises. Donc assurer **un financement de type clé en main**, via d'autres sources énergétiques.

4. Recommandations du GRAME

1. Le GRAME recommande le déplacement du seuil de la première tranche à 40 kWh/jour.
2. Solutions à l'usage du chauffage d'appoint:
 - Le GRAME recommande de rechercher **des solutions durables** au chauffage d'appoint pour notamment les garages et les remises et d'offrir **un financement de type clé en main** via d'autres sources énergétiques.